

La réforme du baccalauréat sur les rails

Marielle Court

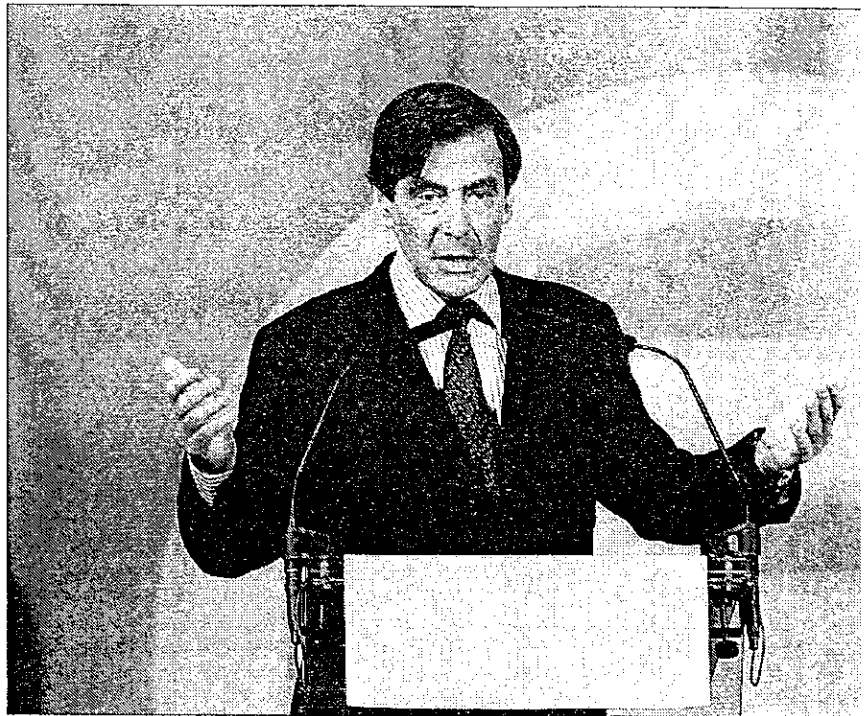
« On me dit que c'est techniquement impossible, mais je souhaiterais que la réforme du bac puisse entrer en vigueur dès la session de juin 2006. » Pas d'hésitation hier pour François Fillon. La réforme du bac, visant à ramener le nombre des épreuves à six et à introduire pour les autres disciplines du contrôle continu ou du contrôle en cours de formation, va bel et bien être mise en œuvre. Au mieux, donc, en 2006, mais plus vraisemblablement en 2007.

Le rapport annexé au projet de loi prévoit par ailleurs que cette « modernisation des baccalauréats sera préparée par un groupe de travail comprenant des représentants des personnels, des parents d'élèves et des lycéens ».

Cette annonce marque l'aboutissement d'un feuilleton feutré. Lorsque François Fillon entre sur le plateau de France 2

le 18 novembre dernier, il vient de prendre la décision d'annoncer une réforme du bac. Durant la journée, les discussions sont allées bon train avec Matignon. Non pas que le premier ministre soit opposé à l'idée d'une telle réforme, mais Jean-Pierre Raffarin n'est pas sûr qu'il soit opportun de l'annoncer ainsi. Le chef du gouvernement sait que ce sujet est particulièrement sensible et redoute qu'une telle annonce provoque un déferlement d'enseignants en colère, noyant ainsi l'ensemble du projet de loi d'orientation sur l'école.

Le ministre de l'Éducation se garde bien, ce soir-là, sur le plateau de France 2, de jouer les boute-feux. Et lorsqu'à la fin de l'émission, le journaliste lui demande si la réforme du brevet sera bien applicable en 2006, il répond sans hésiter par l'affirmative. Et celle du bac ? François Fillon précise alors qu'il n'y a aucun calendrier, qu'il faut prendre le temps nécessaire. Jusqu'à hier, certains spécul-



Le ministre de l'Éducation a présenté hier le texte de son projet de loi d'orientation sur l'avenir de l'école. (Photo J. Guez/AFP.)

laient même sur l'abandon définitif de la réforme.

François Fillon leur a donc apporté un démenti qu'il a voulu clair et net n'hésitant même pas à avancer la date de juin 2006. « Ce que nous allons mettre en place doit lever les inquiétudes de ceux qui craignent que le bac devienne un examen propre à chaque établissement », a assuré le ministre de l'Éducation, « il va rester un diplôme national ». Et François Fillon de tirer argument de ce qui se passe à l'université : les diplômes de l'enseignement supérieur sont délivrés dans chaque université et pourtant « il ne viendrait à personne l'idée de contester qu'il s'agit là d'un diplôme national ».

En outre, le ministre s'appuie sur une étude menée par l'Institut de recherche sur l'économie de l'éducation (Iredu) qui souligne : « Il n'est pas besoin de dix matières à l'examen pour identifier les élus. Une réduction de moitié du nombre de matières paraît a priori conce-

vable quant à l'efficacité de la certification. »

Les opposants à la réforme avancent non seulement l'argument d'un diplôme dévalué et inégal, mais ils estiment – comme le Snalc (classé à droite) – que le contrôle continu conduit les parents à exercer une pression énorme sur les enseignants. « C'est ce qui se produit pour les élèves dont les notes de contrôle continu servent à les sélectionner pour l'entrée dans les classes préparatoires aux grandes écoles », souligne le Snalc.

Les oppositions seront certainement moins vives si le choix porte sur le contrôle en cours de formation plutôt que sur le contrôle continu. Dans un cas, il s'agit de mettre en place un système proche des partiels à l'université avec une correction assurée par un professeur de l'extérieur, alors que le contrôle continu est le simple cumul des notes acquises tout au long de l'année.

Ainsi, l'un des deux syndicats

lycéens (l'UNL) appréciait hier l'idée d'un moindre « bachotage permettant une plus grande régularité dans les apprentissages ». Même réaction pondérée pour le Syndicat des enseignants (membre de l'Unsa) pour qui « la plupart des examens comptent déjà une part de contrôle continu... ». Pour Luc Béril, le secrétaire général du syndicat, « si c'est une révolution, ce n'est qu'une révolution de velours. Et si cela fait du bruit, c'est uniquement parce que cela pourra maintenant s'appliquer au bac général ».

Révolution de velours ou pas, le ministre de l'Éducation estime que sa réforme va apporter une grande simplification au système et, accessoirement, faire faire quelques économies à son ministère. L'organisation du bac coûte chaque année pas loin de 45 millions d'euros. Surtout, a déclaré François Fillon, « cela devrait permettre de déstresser un peu les jeunes face à cet examen final ».

Le Figaro
5.12.2004